

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2016-111</b>
<b>Direction Développement économique et de la promotion</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Modification à la circulation et prolongation des heures de tenue du Festivent du 3 au 7 août 2016</b>
<b>Date : 17 juin 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

L'édition 2016 du Festivent Ville de Lévis aura lieu du 3 au 7 août prochain au Parc Champigny, dans le secteur St-Jean-Chrysostome. Pour l'occasion, certaines modifications à la circulation sont nécessaires, en plus de la prolongation des heures pour la tenue des spectacles jusqu'à minuit, dont voici les détails :

- 1. Prolongation des heures pour la tenue des spectacles jusqu'à minuit**  
Les promoteurs nous demandent de prolonger les heures pour la tenue des spectacles jusqu'à minuit, contrairement au règlement municipal autorisant ce type d'activité jusqu'à 23h, à moins d'une autorisation formelle des autorités municipales. Cette prolongation des heures permet à la foule de se dissiper plus facilement sans engorger le service de navettes. Les spectacles se terminent quand même vers 23h00 ou 23h15, mais une musique d'ambiance est conservée afin de minimiser les mouvements de masse.
- 2. Interdiction de stationner du mercredi 3 août à midi jusqu'au lundi 8 août à midi**
  - rue de la Prairie est, entre l'avenue Taniata et la rue des Hérons;
  - rue Perrier, entre le Parc Champigny et la rue de la Rivière-Étchemin ;
  - rue des Hérons.

La Direction des communications, dans le cadre du Festivent, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé « Circulation et grands événements » qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'informe et sur le site internet de la Ville.

Le promoteur sera tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins quinze jours avant l'événement, les commerçants et les personnes qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence. L'accès à la voie publique doit demeurer en tout temps accessible, au besoin, par les services d'urgence. Toute occupation de la rue par des structures fixes doit toutefois permettre un passage libre d'au moins 5 mètres pour la circulation des véhicules d'urgence. Si la structure fixe est installée à une intersection, elle doit être positionnée de manière à ne pas nuire au virage d'un véhicule incendie. En cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement pour circonscrire le sinistre. Aussi, à noter que, selon les circonstances, la Direction du service de police se réserve le droit d'apporter des modifications en tout temps au plan de circulation initial. Le cas échéant, une signalisation appropriée sera mise en place pour faciliter les déplacements des automobilistes et des personnes du secteur.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A prévu aux budgets d'opération des directions concernées				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

		2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants	_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire *R. Petite-Brière* Date : *20 106 120 16*

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Comme le dernier CV avant la tenue de l'événement est le 11 juillet, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 11 juillet prochain.

**PERSONNES CONSULTÉES**


Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les modifications à la circulation et la prolongation des heures de spectacle
Steve Larose (INC)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les modifications à la circulation
Pierre-Luc Olivier (DI)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté pour la mise en place de la signalisation
Nicole Rodrigue (COM)	CCGE du 16 juin 2016	Consultée pour les actions faites par les Communications

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la prolongation des heures pour la tenue des spectacles de Festivent qui se tiendront du 3 au 7 août 2016 jusqu'à minuit.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les modifications à la circulation, du 3 au 7 août 2016, telles que décrites à la fiche de prise de décision DEV-2016-111.

**Liste des pièces jointes :**

<b>Préparé par :</b> <u>Philippe Gagné-Emond</u>		<b>Titre d'emploi :</b> <u>Conseiller en développement</u>
<b>Recommandé par :</b>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> <u></u>		<b>Date :</b> <u>20, 06, 2016</u>

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>
<hr/>
<hr/>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 2016/06/28